

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de la convocation : 24 août 2023
Date de publication : 07 septembre 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Maurice HOFFMANN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Madame Isabelle MANGIN
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

Membres excusés :

Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thomas RYAT
----------------------------	----------------------

Décision DB31/23

Objet : Modification du tableau des effectifs

Par délibération n° GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé la création du poste suivant :

Un agent affecté à la médiathèque de Champvans est actuellement employé à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint du patrimoine. Compte tenu des besoins du service, le temps de travail hebdomadaire de cet agent est augmenté et est porté à 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023 ; il convient donc de créer le poste correspondant à compter du 1^{er} septembre 2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE CRÉER** un poste d'adjoint territorial du patrimoine à raison de 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint territorial du patrimoine à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023.

SCRUTIN

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 31 août 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Ressources Humaines

Jean-Pascal FICHÈRE.

